

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

110 rue de l'école- 04290 SALIGNAC
Tél.04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le

ID : 004-200071033-20260803-DP29_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°29/2026

**OBJET : Prolongation CDD agent technique service
environnement**

--- Le Président de la Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°10/2026 en date du 27 avril 2026,
portant délégations au Président,

Vu le contrat à durée déterminé de Monsieur FALCIGLIA en date du 3/08/2025

Considérant que le bon fonctionnement du service nécessite de prolonger son contrat à
durée déterminée pour une période de deux mois.

D É C I D E :

ARTICLE 1 : De prolonger de deux mois le contrat à durée déterminée de Monsieur
FALCIGLIA du 3 août 2026 au 2 Octobre 2026 pour assurer la gestion de l'exploitation du
compostage partagé, le broyage des déchets verts, le suivi des sentiers de randonnées.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision
conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes
de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 3 Août 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
B.CHADEBEC

